

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

Les prestations de COACHING-IDF sont soumises aux présentes conditions générales. Le client faisant appel à nos prestations accepte sans réserve l'intégralité des clauses et conditions présentes.

Article 1 - Objet

Les activités proposées par COACHING-IDF sont tout ce qui se rapporte à l'activité physique et sportive comme énoncé sur son site internet.

Article 2 – Agrément

COACHING-IDF bénéficie d'un agrément simple permettant à ses clients d'obtenir une réduction ou un crédit d'impôt sous réserve de modification de la législation. Cette réduction ou ce crédit d'impôt représentant 50% des sommes versées dans les limites fixées par l'article 199 sexdecies du CGI.

Article 3 – Attestation Fiscale

COACHING-IDF, conformément à la législation en vigueur sur le principe de la déduction fiscale aux services à la personne, s'engage à adresser aux clients, une attestation fiscale lui permettant de bénéficier de la réduction ou du crédit d'impôt. L'attestation parviendra aux clients au début de l'année civile suivante.

Article 4 – Aptitude médical

Le client s'engage à transmettre un certificat médical lors de la première séance. Si ce dernier n'est pas fourni, COACHING-IDF décline toutes responsabilités en cas d'accident lié à l'état de santé dont le client est tenu de prendre connaissance auprès d'un médecin avant de commencer une activité physique.

Article 5 - Formules - Durée

Les formules sont sous forme de cours correspondant à une heure de sport à domicile.

Une plaquette de coupons correspondant aux nombres de cours commandés est transmise aux clients afin de les remettre à chaque séance à son coach sportif.

Article 6 - Tarifs et modes de règlement

Les prestations sont payables d'avance. Les prix des coupons vendus sont ceux en vigueur au jour de la date d'achat. Ils comprennent la séance d'1 heure à domicile, le déplacement et l'assurance responsabilité du coach.

Tout règlement peut-être effectué par chèque bancaire ou par virement bancaire ou par CESU (chèque emploi service universel)

Les sommes versées à COACHING-IDF lui restent acquises jusqu'au règlement total par le client des sommes dues.

Les prestations payées ne sont pas remboursable, excepté dans les cas suivants et sur justificatifs : décès , déménagement , problèmes de santé graves avec justificatif médical.

Article 7 – Annulation ou Modification

L'annulation ou la modification d'une séance peut-être modifiée ou annulée sans frais par téléphone 48 heures à l'avance (soit 2 jours ouvrables)

En cas d'annulation d'une séance dans un délai inférieur à 48 heures, ou si l'intervenant ne peut effectuer la prestation du fait du client, pour quelque raison que ce soit, la prestation est due au tarif habituel du client.